



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.596**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35763- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Service Effectifs, Mobilité  
et Recrutements/Insertion  
VP

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18/11/13**

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Nomenclature** : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

**I/ EXECUTION DE LA COMMISSION PARITAIRE DU 18 OCTOBRE 2013**

-

**a) Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :**

La Commission Administrative Paritaire du 18 Octobre 2013 a examiné la situation d'un agent municipal déclaré inapte à ses fonctions par le Comité Médical Départemental et s'est prononcée sur son reclassement sur un poste compatible avec son état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, cet agent est détaché dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 18 Octobre 2013 portant sur le reclassement d'un agent, il convient de procéder à la création de l'emploi suivant :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette création d'emploi à l'effectif de la Ville prendra effet le 1<sup>er</sup> Octobre 2013

### **b) Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :**

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 18 Octobre 2013 a examiné la situation de 2 agents intégrés suite à reclassement pour inaptitude physique dans son cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- suppression d'un emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Ces suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville prennent effet le 1<sup>er</sup> Octobre 2013

### **c) Réintégration après disponibilité**

Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe

Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1er classe vacant à l'effectif

A compter du 01/12/2013

Aucune incidence financière.

### **II / NOMINATIONS SUITE A REUSSITE CONCOURS :**

<b>GRADE D'ACCES</b>	<b>NOMBRE DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS</b>	<b>EFFECTIF</b>
<b>ATSEM DE 1<sup>ER</sup> CLASSE</b>	<b>2</b> <b>2</b>	<b>Création</b> de 2 emplois d'ATSEM de 1 <sup>er</sup> classe <b>Suppression</b> de 1 emploi de Puéricultrice Cadre de santé Supérieur Vacant et suppression de 1 emploi de Puéricultrice Cadre de Santé Vacant  A compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2014
<b>ASSISTANT PRINCIPAL DE CONSERVATION DE 2<sup>O</sup> CLASSE</b>	<b>1</b> <b>1</b>	<b>Création</b> d'un emploi d'Assistant Principal de Conservation de 2 <sup>ème</sup> classe  <b>Suppression</b> d'un emploi d'Assistant Principal de Conservation de 1 <sup>er</sup> classe Vacant  A compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2014

### **III / PLAN DE RECRUTEMENT 2013: Résorption emplois précaires,**

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS	EFFECTIF
<b>ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>	<b>12</b>  <b>12</b>	<b>Création</b> de 11 emplois d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe, dont 1 sous l'Article 38 « travailleur handicapé » <b>Suppression</b> de -6 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1 <sup>er</sup> classe Vacants -3 emplois d'Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Vacants -3 emplois d'Adjoint Technique de 1 <sup>er</sup> classe Vacants 3 emplois à compter du 1 <sup>er</sup> Novembre 2013- 5 emplois à compter du 1 <sup>er</sup> Décembre 2012 4 emplois à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2014
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>  <b>2</b>	<b>Création</b> de 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe <b>Suppression</b> de 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>er</sup> classe  A compter du 1 <sup>er</sup> Décembre 2013

**Suppression** du poste de Référent Contrôleur au niveau des foires et marchés en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition relative à la Fonction Publique Territoriale créé par délibération N° 2013-430 du 23 Septembre 2013.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir

**-DECIDER** les Créations, les suppressions d'emplois sus énoncées sachant qu'elles entraîneront une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 7250 € (sept mille deux cent cinquante euros) inscrite au budget 2013 de la Ville Chapitre 920 20 article 64 111 « rémunération Principale du Personnel titulaire, qui présente les disponibilités suffisantes et la somme de 106200 € (cent six mille deux cent euros) imputée au budget 2014 qui présentera les disponibilités suffisantes.

**2013.596 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**